



Département de Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de La Ferté sous Jouarre
Mairie de Nanteuil sur Marne
77730

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 40-2023
Arrêté de police d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de Nanteuil sur Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et l'arrêt des véhicules aux abords de l'école, du numéro 40 au numéro 34 ainsi que du numéro 21 au numéro 17 de la rue Lecompte, suite aux dernières recommandations concernant le plan vigipirate.

ARRÊTE:

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit au droit de l'école la Sarmentine sise rue Lecompte, sur la chaussée et le long du trottoir pour des raisons de sécurité.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté sous Jouarre,
- L'agent de sécurité de la voirie publique.

Fait à Nanteuil le 02 Novembre 2023

Le Maire

E. VIVET